

VILLE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

-oOo=-

Séance du 28 septembre 2006

N° 2006/275

Conseils de quartier - Déplacement aux 10èmes Rencontres de la démocratie locale à Dijon et adhésion à l'ADELS

MM.

I-EXPOSE

Par délibérations n°91 du 27 juin 2002 et n°270 du 20 décembre 2002, le Conseil Municipal a décidé de créer six Conseils de Quartier sur la commune, afin de développer la démocratie participative sur son territoire, et décidé de sa composition.

Les Conseils de Quartier sont composés :

- d'habitants
- ainsi que de trois représentants de la Ville (un adjoint, un conseiller municipal, un technicien référent).

La liste des habitants membres des Conseils de Quartier est réactualisée annuellement. La dernière mise à jour a été officialisée lors de la séance du 12 décembre 2005.

Afin de progresser dans leur fonctionnement et profiter de l'expérience d'autres structures similaires, les Conseils de Quartier ont souhaité participer aux X^o Rencontres de la démocratie locale qui se déroulent à Dijon les 20 et 21 octobre 2006.

Cette manifestation est organisée conjointement par l'ADELS (Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale), l'UNADEL (Union nationale des acteurs et structures du développement local), 4D (Dossiers et débats pour le développement durable) et la FCSF (Fédération des centres sociaux et sociaux culturels de France), avec le soutien de la Ville de Dijon, de la communauté d'agglomération, du Conseil départemental et du Conseil régional.

Les membres des instances participatives ou d'associations se rencontrent en forums et autour de tables rondes. C'est un véritable outil de mutualisation des expériences et des réflexions, et de dynamisation des structures mises en place par les Villes.

Un groupe de 30 personnes maximum, travaillant dans le cadre de l'ensemble des Conseils de Quartier (habitants, référents de la Mairie), participera à ces Rencontres, dont Nicole Briard, adjointe, et Patrice Martin, conseiller municipal.

Ce déplacement de deux jours nécessite des dépenses telles :

- le voyage en train en 2^{nde} classe. Le départ devrait avoir lieu le 20 octobre vers 5h51 et le retour le 21 octobre vers 22h30
- la prise en charge des repas au restaurant du vendredi et samedi, à l'exception de celui du vendredi soir, pris en compte par les organisateurs de la manifestation
- la prise en compte d'une nuit à l'hôtel
- les frais d'inscription à la manifestation comprenant un forfait de 250 € pour un groupe de 20 personnes + 10 € par personne supplémentaire....).
- des dépenses de transport (tickets de métro, de bus)

Ces dépenses pourront varier en fonction du nombre de personnes réellement présentes.

La commune est par ailleurs abonnée à la revue "territoires" éditée par l'ADELS, une des associations organisatrices des X^o Rencontres de la démocratie locale. Compte tenu de l'intérêt local que représente l'action de l'association, il apparaît intéressant pour la commune d'adhérer à l'ADELS (10 €).

Aussi, j'ai l'honneur de vous demander la prise en charge sur factures ou justificatifs des dépenses liées à ce déplacement , y compris pour les élus référents et les agents accompagnateurs, ainsi que l'autorisation d'adhérer à l'ADELS. Des crédits ont été inscrits pour les dépenses des Conseils de Quartier au budget primitif 2006.

II -DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2123-18,
vu la délibération du Conseil Municipal n° 91-2002 en date du 27 juin 2002,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°270-2002 en date du 20 décembre 2002,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°259-2003 du 15 décembre 2003

Suivant l'avis favorable des commissions citoyenneté, solidarité ; affaires économiques et portuaires, finances, administration générale, personnel

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE

- de prendre en charge les frais occasionnés par la participation de la Ville aux X^o Rencontres de la démocratie locale, sur factures ou justificatifs, y compris pour les élus référents et les agents communaux accompagnateurs,
- d'adhérer à l'ADELS.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Pour le Maire et par délégation
La Directrice

D. OLIER

Visa Sous préfecture 04/10/2006
Affichée le 09/10/2006